De: no-reply@axione.com

A: consilium-d@demat.sogelink.fr

Objet: Réponse à votre DT 2026091005279DC8 sur la commune de METZ

Réponse à votre DT 2026091005279DC8 sur la commune de METZ

Objet : Réponse à votre DT 2026091005279DC8 sur la commune de METZ

Ce message est envoyé par un automate, merci de ne pas y répondre. Votre réponse ne pourra pas être traitée.

Veuillez utiliser les coordonnées indiquées dans le corps du mail pour nous contacter.

Bonjour,

Vous trouverez joint à ce message le CERFA réponse à votre DT du 10/09/2026 16:14:36 concernant des travaux sur la commune de METZ dont la date de début des travaux est 15/09/2028. Le numéro de consultation de téléservice associé est le suivant : 2026091005279DC8.

Cliquer ici pour télécharger le récépissé et les plans

Ou par le lien suivant : https://s3.fr-par.scw.cloud/ax-dict/zipfile/DT_moselink_2026091005279DC8.zip?X-Amz-Algorithm=AWS4-HMAC-SHA256&X-Amz-Credential=SCWE6NJGDK23TR9R2YH9%2F20260910%2Ffr-par%2Fs3%2Faws4_request&X-Amz-Date=20260910T202259Z&X-Amz-Expires=604800&X-Amz-SignedHeaders=host&X-Amz-Signature=ed5881079aafef1350b053d105e686636e72ff7562b6549c3f0f08c27882f730

A noter que les réseaux présents dans les plans transmis sont à considérer comme non sensibles pour la sécurité des tiers.

ATTENTION ! Le lien n’est valable que pendant une durée de 7 jours, c’est à dire jusqu’au 17/09/2026 20:22. Si le lien est expiré, veuillez contacter l'équipe DICT via les informations ci-dessous.

Pour répondre à l'émetteur, utilisez les coordonnées présentes dans le document.

Cordialement,

Si vous avez une question/demande, le service DT/DICT est désormais joignable au 0547650232 aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h00,
Le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Ou par mail à l’adresse : dt.dict@axione.fr

Service DT-DICT

0547650232
dt.dict@axione.fr
www.axione.com
152 av. Pierre Brossolette, 92240 Malakoff.

DT n°2026091005279DC8
INSEE
57000 METZ

Plan de Situation
Plan généré le 2026-09-10

DICT axione



Périmètre de présence de réseau Axione (détail sur les autres plans)
Zone de Demande de Travaux (ZDT)

Chambre classe C – Réseau en propre
Chambre classe C – Réseau tiers
Classe C – Réseau en propre
Classe C – Réseau tiers

80 m (1/1,000ème)

N

Données cartographiques : Axione 2026 - MOSELINK - AXIONE - OpenStreetMap

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : CONSILIUM
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 9 1 0 0 5 2 7 9 D C 8
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 26-036
Personne à contacter (déclarant) : Carine JEANDEL
Date de réception de la déclaration : 10 / 9 / 2026
Commune principale des travaux : METZ
Adresse des travaux prévus : INSEE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : AXIONE
Personne à contacter : GESTION DT-DICT
Numéro / Voie : 152 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 9 2 2 4 0 MALAKOFF
Tél. : 0 5 4 7 6 5 0 2 3 2 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	plan_situation_moselink_202609100	1:200	10 / 9 / 2026	☐	_____ cm	
	C		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 5 3 3 7 4 0 2 1 7

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature : Digitally signed by Administrateur DICT
Date: 2026-09-10 22:22:55 CEST
Date : 10 / 9 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

DICT

axione

Observatoire National



Responsables de projet

- **RÉALISEZ et TRANSMETTEZ votre DT**, les récépissés, plans et tous documents utiles à vos exécutants de travaux.

Éxécutant des travaux

- En cas d'absence de DT, **DEMANDEZ les références des DT**,(qui doivent obligatoirement être présentes dans le dossier de consultation) pour pouvoir réaliser la DICT.

- Un courrier type de la FNTP existe pour signaler l'anomalie à votre responsable de projet. Pour accéder à ce courrier : **cliquez-ci**

Le saviez-vous ?
Avec la saisie du numéro de consultation du Téléservice de la DT, tout le volet DT se remplit automatiquement !

Exploitants

- **VÉRIFIEZ**, que le volet DT de la DICT reçue est rempli, et dans le cas contraire, signalez-le à l'exécutant de travaux et au responsable de projet si possible.

Rappels règlementaires

- **Le responsable de projet** doit réaliser la DT et s'assurer de la faisabilité technique des travaux. La sécurité du chantier commence dès la phase étude et conception.

- **L'exécutant de travaux** doit disposer, au plus tard à la notification du marché, de l'ensemble des informations transmises par les exploitants en réponse à la DT, y compris les résultats d'investigations complémentaires éventuelles, pour établir la DICT.

Point d'attention

Les exécutants de travaux et les exploitants de réseaux doivent pouvoir identifier immédiatement les responsables de projet :en cas d'incident, point d'arrêt, arrêt de chantier, dommage, les informations contenues dans la DT sont indispensables.

DICT axione

Vous informe

Les installations de communications électroniques, non sensibles pour la sécurité des intervenants, sont des réseaux sensibles pour l'activité économique (entreprises, hôpitaux)

Il est donc essentiel d'observer l'environnement, vérifier les plans et alerter en cas de doute.

Avant de commencer les travaux, observer l'environnement.

Les équipements de télécommunication prennent différentes formes : armoires de rue, chambres, poteaux... Apprenez à les repérer dans votre environnement.



Chambre télécom



Grillage avertisseur vert

Équipement souterrain



Armoire télécom

Le grillage avertisseur n'a pas toujours été obligatoire. En revanche, il doit être reposé sur tout ouvrage découvert.

Les câbles fibres optiques placés dans des fourreaux PVC peuvent être enrobés de béton

En cas de travaux à proximité d'une infrastructure aérienne électrique

Vous devez faire le lien avec l'agence Enedis de votre secteur. Si votre intervention est prévue à moins de 3 m du réseau électrique, une protection de chantier devra être auparavant installée par Enedis. Elle se matérialisera par la pose d'équipements assurant la sécurité de votre chantier ou par une consignation qui mettra le réseau hors tension dans le périmètre de vos travaux.

La réalisation de cette protection nécessite un délai d'intervention par Enedis à prendre en compte dans votre planning de travaux.

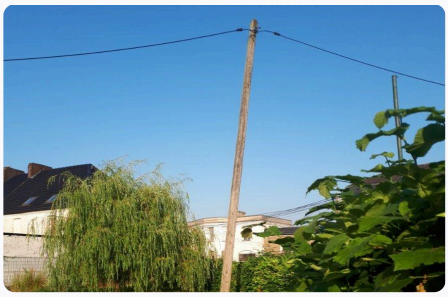




En cas de travaux à proximité d'une infrastructure aérienne télécom

Pour le réseau de télécommunication (cuivre et fibre optique), selon la complexité ou la dangerosité de la situation du réseau, vous pouvez faire appel à un prestataire de travaux pour sécuriser les câbles.

De plus, vous devez prendre des précautions pour éviter d'endommager le réseau et tenir compte de la possible proximité de câbles électriques.





DICT
axione

Vous informe

- Avant de commencer vos travaux

En cas de doute sur un plan ou de besoin de précision, contactez-nous : dt.dict@axione.fr

- Sur le chantier

 - Une vérification visuelle de l'environnement et de la cohérence avec les plans est nécessaire.
 - La réglementation impose un repérage et la présence des DT/DICT avec plans sur le chantier.

- En cas de dommages

Une fois des dommages constatés, contactez immédiatement le : 05 33 74 02 17
Vous devez nous contacter le plus rapidement possible, y compris si le dommage paraît superficiel.

DICT

axione

Informations importantes

Détails

- **Numéro de consultation du téléservice :** 2026091005279DC8
- **Emplacement des travaux :** INSEE, 57000 METZ
- **Date prévue pour le commencement des travaux :** 15/09/2028
- **Récépissé envoyé le :** 10/09/2026

Important

- Lorsque la classe de précision est spécifiée sur le plan, elle doit impérativement être prise en compte.
- Tout plan contenant des points géolocalisés ou des cotations doit être considéré comme appartement à la classe A.
- Dans les autres cas, le plan est considéré comme appartement à la classe C.

Liste des plans joints au récépissé :

plan_situation_moselink_2026091005279DC8.pdf
cerfa_signe_moselink_2026091005279DC8.pdf
PJ_pj_exploitant_1000009_1.pdf
PJ_pj_exploitant_1000009_2.pdf

Digitally signed by Administrateur DICT
Date: 2026-09-10 22:22:56 CEST